



COMPTRE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 2 AVRIL 2015

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par lettres en dates du **4 et 27 mars 2015**, s'est réuni le **2 avril 2015** à **18h30** à l'Hôtel de Ville de BLAGNAC sous la présidence de Bernard KELLER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MONSIEUR LE MAIRE, Joseph CARLES, Monique COMBES, Christian BERGON, Françoise LABORDE (jusqu'à la question n°2), , Françoise FOLI, Stéphanie SENSE, Pascal BOUREAU, Denise COUFFIGNALS, Catherine ESCHARD, Jean-Paul TEJEDOR, Mohammed MAAFRI, Adjoints au Maire,

Jean-Michel MAZARDO, Michelle NENADITCH, Jean-Claude DUBOS, Maryse CAUJOLLE, Danielle PEREZ, Laurence MASSETTE, Bernadette GUERY, Christian CORTES , Didier COMMINCAS, Fouzia BENNAMA, Fabien NEGRIER, Benoît GOMEZ, Conseillers municipaux délégués,

Bernard LOUMAGNE, Régis LEONARD, Marc POZZA, David GERSON, Valérie BUGEJA-FERNANDEZ, Conseillers municipaux .

ETAIENT ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Françoise LABORDE (à partir de la question n°3) a donné pouvoir à MONSIEUR LE MAIRE
Maurice BIDOUILH a donné pouvoir à Mich-le NENADITCH
Alain RIGOUT a donné pouvoir à Françoise FOLI,
Sylvie BOUSQUET-FABRE a donné pouvoir à Danièle PEREZ,
Gilbert AJAS a donné pouvoir à Bernard LOUMAGNE,
Florence COMA a donné pouvoir à Régis LEONARD,
Corine BUISSON a donné pouvoir à Marc POZZA.

Nombre de conseillers en exercice : **35**

Nombre de conseillers présents ou représentés : **35**

Dates de convocation : **4 et 27 mars 2015**

Date d'affichage : **27 mars 2015**

Date de l'envoi de l'ordre du jour comportant une synthèse, un résumé des questions inscrites ainsi que des projets de délibérations et de documents utiles à la préparation de la séance : **27 mars 2015**

Benoît GOMEZ a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 2014 a été adopté à l'unanimité.

DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR LE MAIRE

MONSIEUR LE MAIRE a évoqué l'actualité et notamment :

➤ **Les élections départementales :**

MONSIEUR LE MAIRE a félicité **Pascal BOUREAU et Line MALRIC**, binôme PS/PRG qui siège désormais au Conseil départemental (Line MALRIC a également été élue vice-présidente) et a remercié les candidats qui s'étaient impliqués dans l'organisation des scrutins, notamment pour le second tour alors qu'ils n'étaient plus en lice - **Alain RIGOUT et David GERSON** - pour leur comportement citoyen et républicain.

MONSIEUR LE MAIRE a également remercié tous ceux qui se sont mobilisés (agents municipaux, élus, militants...) pour que les scrutins des 22 et 29 mars 2015 se déroulent dans de bonnes conditions.

➤ **La visite de Sylvia PINEL**, Ministre du Logement, de l'Égalité des Territoires et de la Ruralité :

MONSIEUR LE MAIRE a indiqué que lors de sa venue à Blagnac, le 30 janvier, dans le cadre de son « Tour de France de la Construction », la Ministre avait salué, devant un parterre nombreux d'architectes, promoteurs, professionnels de l'immobilier, la performance de la ville dans ce domaine, notamment sur Andromède.

➤ **La mise à l'honneur de Blagnac** lors de la soirée de remise des trophées La Dépêche « Où vit-on le mieux en Haute-Garonne ? »

MONSIEUR LE MAIRE a indiqué que la ville avait reçu des distinctions dans quasiment toutes les catégories et avait remporté le **prix** de la catégorie « **Économie et dynamisme commercial** » ainsi qu'un « **prix spécial du jury** » pour le musée aéronautique **Aéroscopia**. Ce palmarès a été salué par Jean-Luc MOUDENC, Président de Toulouse Métropole, dans le courrier de félicitations qu'il a adressé à MONSIEUR LE MAIRE.

➤ **Coups de chapeau :**

MONSIEUR LE MAIRE a félicité :

- **Le service des Sports** pour l'organisation, en collaboration avec le BSC Athlétisme, des **21 km de Blagnac**, qui cette année encore, avaient connu un record de participation (**3400 inscrits** soit 200 de plus qu'en 2014).
- **Le Service des Sports** pour l'organisation, sous la houlette de Françoise FOLI et Joseph CARLES, des **Assises du Sport**.
Un moment d'échange privilégié entre élus et présidents d'associations qui avaient pu donner leur vision du sport à l'échelle de la commune, dans un contexte difficile de restriction budgétaire.

- **Le Département Manifestations et les Accueils de Loisirs Associés à l'École** (les ALAE) qui s'étaient investis dans l'organisation du traditionnel **Carnaval** avec le concours des conseils de quartier et des commerçants.
- **La Direction Jeunesse Animations** pour l'organisation de la **Semaine de la jeunesse**, du 27 mars au 4 avril.
Cette édition proposait un programme d'animations riche et varié (forum des jobs saisonniers, festival « Léz'arts en Scène », concert rap, ciné jeune...) qui a drainé un nombreux public.

Concernant les prochains événements locaux, **MONSIEUR LE MAIRE** a rappelé que le **Vendredi 10 avril** à 20 heures, la veille de sa mise en service, aura lieu l'**inauguration de la ligne T2** du tramway.

La ligne T2 devrait transporter quelque 9 500 passagers par jour, contribuant ainsi à fluidifier les déplacements entre le secteur aéroportuaire (bassin d'emplois de 15 000 salariés) et le centre de Toulouse via les lignes A et B du métro.

MONSIEUR LE MAIRE a mis en exergue certaines des **questions inscrites à l'ordre du jour de cette séance** :

- Le **vote des taux** qui reste stable **depuis 20 ans**.
- Le **réaménagement de l'hôtel de ville** : une **enveloppe budgétaire contenue**, bien loin des chiffres pharaoniques avancés par certains dans une précédente campagne électorale.
- **Aérosco피아** : des délibérations rendues nécessaires suite à la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise de couverture Antonangelli. La défaillance de cette entreprise a généré des frais supplémentaires non prévisibles.

MONSIEUR LE MAIRE a, concernant le musée Aérosco피아, rappelé le **succès populaire incontestable** que suscite ce dernier : depuis son ouverture au public le 14 janvier dernier, **50 380 entrées** (chiffres du 30 mars 2015) ont été enregistrées.

MONSIEUR LE MAIRE a ajouté que ce succès était également **économique** puisqu'en seulement 2 mois et demi d'exploitation, **35% de l'objectif** fixé à 120 000 visites payantes la 1^{ère} année, est déjà **atteint**.

DECISIONS DU MAIRE

Rapporteur : **MONSIEUR LE MAIRE**

1. DELIBERATION RENDANT COMPTE DES DECISIONS

MONSIEUR LE MAIRE a rendu compte des décisions qu'il a prises du 4 décembre 2014 au 20 mars 2015.

Monsieur POZZA a demandé des précisions sur la mise à disposition d'un local de la Ferme de Pinot à l'association Aérothèque, partenaire du musée Aéroscopia.

Il lui a été répondu que ce local était mis temporairement à disposition, dans l'attente de la construction – sous maîtrise d'ouvrage de la SARL « L'Atelier des Avions » – du bâtiment qui accueillera les associations partenaires du musée Aéroscopia.

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : **MONSIEUR LE MAIRE**

2. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Ont été élus :

- **Liste « Blagnac A Cœur »**
Fouzia BENNAMA
Maryse CAUJOLLE
Benoît GOMEZ
Bernadette GUERY
Michèle NENADITCH
Alain RIGOUT -

- **Liste « Pour les Blagnacais »**
Marc POZZA

- **Liste « Blagnac Pour Tous »**
Valérie BUGEJA-FERNANDEZ

Rapporteur : Monsieur CARLES

3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2015

IMPÔTS LOCAUX	2014	2015
Taxe d'Habitation	6,54 %	6,54 %
Taxe sur le Foncier bâti	32,72 %	32,72 %
Taxe sur le Foncier non bâti	86,55 %	86,55 %

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 27 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

8 ABSTENTIONS :
**6 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**
**2 ABSTENTIONS DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

4. DECISION MODIFICATIVE N° 1 AU BUDGET PRINCIPAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES :

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 101 893 € soit :

- 26 283 € de modification de l'Attribution de Compensation votée en décembre par la Métropole ;
- 75 610 € d'ajustement suite à la notification des compensations fiscales.

Le total des recettes nouvelles étant de 101 893 €, il convient de d'augmenter l'autofinancement budgétaire prévisionnel de 101 893 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Cette décision modificative est l'occasion d'inscrire 3 550 539,76 € de dépenses nouvelles, correspondant à :

- 397 127,93 € pour le lissage sur 2015 des crédits de paiement non utilisés en 2014 pour la construction du groupe scolaire J Moulin ;
- 1 534 890,50 € pour le lissage sur 2015 des crédits de paiement non utilisés en 2014 pour la construction du gymnase Andromède;

- 1 188 822,78 € pour le lissage sur 2015 des crédits de paiement non utilisés en 2014 pour la reconstruction de la crèche des Écureuils ;
- 430 000 € de subvention versée au budget annexe « Aéroscopia »

Compte tenu de l'augmentation de l'autofinancement budgétaire (101 893 €) et de l'augmentation des dépenses de la section d'investissement décrites ci-dessus, augmentation de l'emprunt de 3 448 646,76 €.

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 27 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

8 ABSTENTIONS :
**6 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**
**2 ABSTENTIONS DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

5. AUTORISATIONS DE PROGRAMME : MODIFICATION DES CREDITS DE PAIEMENT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES

Programmes	AP	CP antérieurs	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018
Groupe scolaire Jean Moulin / P01E06	12 229 264	11 782 136,07	447 127,93			
Crèche des Écureuils / P03E06	3 900 321	1 071 650,26	2 828 670,74			
Gymnase Andromède / P05E06	5 312 000	1 609 218,22	3 702 781,78			
Hôtel de Ville / P21E05	17 000 000	507 207,44	350 000,00	4 040 000,00	7 974 591,90	4 128 200,66
<i>Montant initial</i>	<i>16 281 084</i>	<i>507 207,44</i>	<i>350 000,00</i>	<i>4 040 000,00</i>	<i>7 974 591,90</i>	<i>3 409 284,66</i>

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 27 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

8 ABSTENTIONS :
**6 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**
**2 ABSTENTIONS DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

6. SUBVENTIONS COMPLEMENTAIRES 2015

SPORTS

- **BLAGNAC BMX** 700 €

Subvention exceptionnelle pour la participation de sept athlètes aux championnats du monde en Belgique au mois de juillet 2015.

- **BLAGNAC TENNIS DE TABLE** 500 €

Subvention exceptionnelle pour l'organisation d'un tournoi régional les 21 et 22 mars 2015.

PREVENTION DES RISQUES

- **ADPC 31** -2 104 €

Retrait de la subvention accordée en BP 2015 suite à l'arrêt des activités sur Blagnac.

- **Unité Mobile de Premiers Secours de Haute-Garonne (UMPS 31)** 2 104 €

Participation au fonctionnement de cette association intervenant sur le territoire Blagnacais.

DEMOCRATIE DE PROXIMITE

- **Société des Meilleurs Ouvriers de France** 30 €

Subvention exceptionnelle dans le cadre de la participation d'une Blagnacaise au concours « Un des meilleurs apprentis de France ».

- BUDGET ANNEXE AEROSCOPIA** 7 000 €

Subvention complémentaire afin de couvrir les charges de fonctionnement du budget annexe.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Une subvention d'équipement complémentaire de **430 000 €** est attribuée au budget annexe Aéroscopia à amortir sur 15 ans afin de couvrir les charges d'investissement liées à la mise en œuvre des protocoles transactionnels.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**HORMIS LES ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS
AU BUDGET ANNEXE AEROSCOPIA :
6 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

7. AEROSCOPIA : ADOPTION ET AUTORISATION DONNEE A LA SEM OPPIDEA - MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE - DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LE GROUPEMENT SOLIDAIRE MAS/GCC POUR LE MARCHE DE TRAVAUX LOT 2 "GROS OEUVRE"

Montant : 100 000,00 €HT

Suite à la liquidation judiciaire de la SA ANTONANGELI, attributaire du lot n°5 (« travaux de couverture »), la poursuite du chantier dans son ensemble a été suspendue à la reprise des travaux de couverture, ce qui a entraîné des frais supplémentaires pour le groupement solidaire MAS/GCC dont la responsabilité n'est pas engagée.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEEPAR 29 VOIX POUR :

**27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
2 VOIX DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**6 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

8. AEROSCOPIA : ADOPTION ET AUTORISATION DONNEE A LA SEM OPPIDEA - MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE - DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC L'ENTREPRISE TUNZINI POUR LE MARCHE DE TRAVAUX LOT 18 " CHAUFFAGE PLOMBERIE SANITAIRE"

Montant : 58 459,53 €HT

Suite à la liquidation judiciaire de la SA ANTONANGELI, attributaire du lot n°5 (« travaux de couverture »), la poursuite du chantier dans son ensemble a été suspendue à la reprise des travaux de couverture, ce qui a entraîné des frais supplémentaires pour la société TUNZINI dont la responsabilité n'est pas engagée.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEEPAR 29 VOIX POUR :

**27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
2 VOIX DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**6 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

9. AEROSCOPIA : ADOPTION ET AUTORISATION DONNEE A LA SEM OPPIDEA - MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE - DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SOCIETE RAIMOND POUR LE MARCHE DE TRAVAUX LOT 5 "COUVERTURE"

Montant : 154 906,59 €HT

Après achèvement de la couverture par le nouvel attributaire du marché (lot n°5), des infiltrations d'eau ont été identifiées au droit de la verrière de la halle qui avait été posée par la société défailante ANTONANGELI (cf.supra).

Ce défaut récurrent d'étanchéité sur la verrière (côté rocade) n'a pu être détecté lors du constat des travaux restant à réaliser à la suite de la défaillance de la société ANTONANGELLI.

L'entreprise RAIMOND a été amenée à reprendre, à la demande du maître d'ouvrage, l'ensemble des verrières posées par la société ANTONANGELI.

De plus, la recherche de la cause de ces infiltrations puis les réunions et les négociations successives qui ont suivi ne permettaient plus de tenir les délais administratifs nécessaires pour notifier un avenant à l'entreprise RAIMOND à quelques semaines de la réception de l'ouvrage.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :

**27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

**2 VOIX DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**6 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

10. AEROSCOPIA : ADOPTION ET AUTORISATION DONNEE A LA SEM OPPIDEA - MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE - DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC L'ENTREPRISE DANOBAT POUR LE MARCHE "MISSION OPC" (ORDONNANCEMENT-PILOTAGE- COORDINATION)

Montant : 39 440 €HT

Suite à la liquidation judiciaire de la SA ANTONANGELI, attributaire du lot n°5 (« travaux de couverture »), la poursuite du chantier dans son ensemble a été suspendue à la reprise des travaux de couverture, ce qui a entraîné des frais supplémentaires pour la société DANOBAT dont la responsabilité n'est pas engagée.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :

**27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

**2 VOIX DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**6 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

**11. AEROSCOPIA: ADOPTION ET AUTORISATION DONNEE A LA SEM OPPIDEA -
MAITRE D'OUVRAGE DELEGUE - DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC
LE GROUPEMENT CONJOINT CARDETE HUET SUD-OUEST
(MANDATAIRE)/TECHNIP TPS/CABINET JAILLET ROUBY/BERNARD
PAULET/RAINER VERBIZH - MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE**

Montant : 200 000 € HT

Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise ANTONANGELI attributaire du lot n° 5 (cf. supra), une procédure pour choisir un nouveau titulaire du marché a dû être lancée.

En conséquence, suite à leur exposition prolongée aux intempéries (vent, pluie) la dépose et la repose des éléments de couverture dégradés (volige bois, pare-vapeur et isolant) a été nécessaire et a retardé l'exécution des travaux de 6 mois.

De plus, la réalisation du lot n°5 conditionnait la bonne fin du chantier. En effet, tant que le hors d'eau de la halle d'exposition n'était pas assuré par la pose de la couverture zinc, les autres phases de l'opération ne pouvaient être exécutées et en particulier :

- le coulage de la dalle béton,
- l'entrée des 3 gros porteurs (Concorde, A300 et Super Guppy),
- la fermeture des extrémités Nord et Sud de la Halle,
- l'aménagement intérieur de la Halle (Cloison, électricité, CVC, ...),
- les travaux de scénographie.

La poursuite du chantier dans son ensemble a donc été suspendue à la reprise des travaux de couverture.

Ces aléas, non imputables au groupement de maîtrise d'œuvre, ont eu pour conséquence de porter de 20 mois à 31 mois la durée globale de l'ensemble des marchés de travaux et de prolonger la phase DET (direction exécution des travaux).

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :

**27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

**2 VOIX DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**6 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

12. MANDAT DE LA SEM OPPIDEA POUR LA MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE DE LA CONSTRUCTION D'UN ESPACE D'EXPOSITION AERONAUTIQUE "AEROSCOPIA": APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNER UN PROTOCOLE TRANSACTIONNEL

Montant : 130 000 €

Suite à la liquidation judiciaire de l'entreprise ANTONANGELI et à ses conséquences sur la poursuite de travaux, la prolongation du délai du contrat de mandat est de 18 mois pour une durée contractuelle initialement prévue à 40 mois y compris l'année de parfait achèvement. Ce qui représente en temps passé 232 jours de travail supplémentaires, correspondant d'une part, à un renforcement des équipes pour gérer en période de congés le remplacement de l'entreprise défailillante et correspond d'autre part, à la gestion courante de ces 12 mois de travaux supplémentaires.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEEPAR 29 VOIX POUR :

**27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
2 VOIX DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**6 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

13. AEROSCOPIA : ADOPTION ET AUTORISATION DONNEE A LA SEM OPPIDEA - MAÎTRE D'OUVRAGE DELEGUE - DE SIGNER UN PROTOCOLE D'ACCORD AVEC L'ENTREPRISE BEEI POUR LE MARCHE DE TRAVAUX LOT 17 "COURANTS FORTS ET FAIBLES"

Montant : 58 355,44 €HT

Suite à la réception du musée Aéroscopia prononcée le 22 octobre 2014, une pré-visite des pompiers – préfigurant la commission de sécurité - a été organisée dans la halle d'exposition. Au cours de cette pré-visite, plusieurs points d'amélioration du dispositif - et notamment la sensibilité des détecteurs linéaires de fumée - ont été relevés par les pompiers qui ont demandé d'augmenter le nombre de détecteurs linéaires.

L'entreprise BEEI a donc fourni et posé des détecteurs linéaires supplémentaires demandés.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :

**27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

**2 VOIX DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**6 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

14. DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET AEROSCOPIA

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 7 000 € dont :

- 2 000 € d'intérêts moratoires et pénalités;
- 5 000 € d'études et recherches

RECETTES

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à 7 000 € de recettes correspondant à la participation communale.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à :

- 430 000 € correspondant à des protocoles transactionnels.

RECETTES

Les inscriptions nouvelles s'élèvent à

- 430 000 € correspondant à des subventions d'équipements non transférables.

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :

**27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

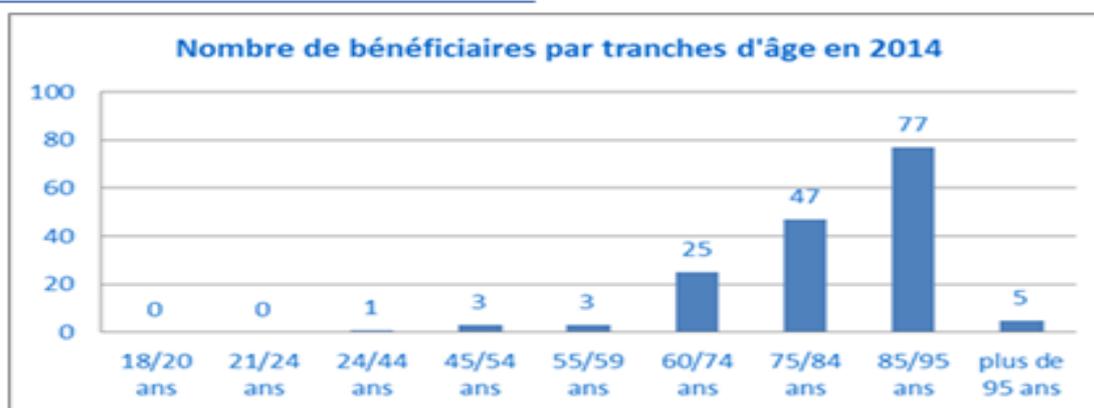
**2 VOIX DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**6 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

15. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'AIDE A DOMICILE

FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Opérations exercice	679 784.72	679 784.72			679 784.72	679 784.72
TOTAUX	679 784.72	679 784.72			679 784.72	679 784.72
Résultats de l'exercice	0.00				0.00	
Résultats antérieurs reportés		0				0.00
Résultats cumulés		0.00				0.00

BÉNÉFICIAIRES DU SERVICE EN 2014



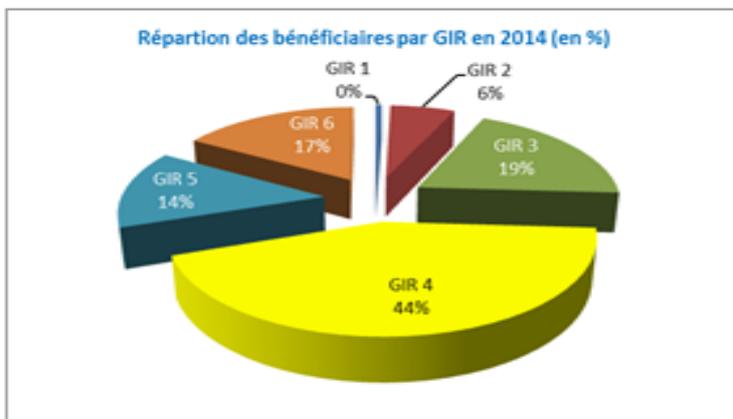
161 bénéficiaires en 2014

110 bénéficiaires vivent seuls dont 91 femmes

51 bénéficiaires vivent en couple ou en famille



BÉNÉFICIAIRES DU SERVICE EN 2014



- 69% des personnes suivies relèvent des GIR 2 à 4 (identique à 2013).
- 31% des bénéficiaires relèvent des GIR 5 et 6.
- 25% relèvent des GIR 2 et 3 pour 8% en 2011.

Pour mémoire, la grille GIR se lit de 1 à 6, le GIR 1 étant le groupe des personnes les plus dépendantes.



ANALYSE DES HEURES EFFECTUÉES

Heures	Prévisionnel 2014	Réalisé	%
Heures tarif fixé par C.G.	24 121	22 769	94%
Autres heures	3 000	2 854	95%
TOTAL	27 121	25 623	94%

Au global, 94% des heures prévisionnelles ont été réalisées.

En 2014, la ville a enregistré 121 dépôts de dossiers APA, le service d'aide à domicile de la ville a pris en charge 29 de ces demandes soit près de 24 %.

Le service s'attache particulièrement à respecter les plans d'aide définis afin de réaliser une prestation en adéquation avec les besoins de la personne aidée.



RÉSULTAT COMPTABLE 2014

- BUDGET PRÉVISIONNEL : 711 000 €

- COMPTE ADMINISTRATIF : 679 785 € soit 95,6% des recettes réalisées
679 785 € soit 95,6% des dépenses réalisées

Les charges de personnel constituent 98,6% des dépenses et correspondent à 17 postes d'aides à domicile.

La participation de la ville a été de 158 791 € en 2014.

Le résultat d'exploitation de l'exercice fait apparaître un solde à 0 €, il n'y a pas d'excédent reporté.



LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTEE A L'UNANIMITE

16. SERVICE D'AIDE A DOMICILE : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014

	Montants en euros
Résultat de l'exercice 2014	0.00
Résultat antérieur reporté sur 2014	0.00
Résultat d'exploitation 2014	0.00

Aucune affectation n'est nécessaire au vu des résultats 2014.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTEE A L'UNANIMITE

17. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT SUR LES CREDITS DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) POUR LA PREVENTION DE LA RADICALISATION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES FAMILLES ET POUR LES ACTIONS DE PREVENTION SPECIALISEE

Dans le cadre du plan d'actions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance institué à Blagnac, des programmes d'actions sont mis en place à l'intention des jeunes en difficulté âgés de 6 à 16 ans :

- **actions de prévention de la radicalisation envers les jeunes** (lutte contre la radicalisation violente et les filières terroristes et accompagnement des familles) : formation de professionnels de terrain en partenariat avec les communes de Colomiers et de Tournefeuille.
Coût total : 25 000 €
Montant subvention sollicitée : 15 000 €
- **actions de prévention spécialisée** : poursuite des actions engagées depuis 2009 avec l'association ARPADÉ qui met à disposition 2 éducateurs spécialisés à plein temps et sur toute l'année.
Coût total : 110 000 €
Montant subvention sollicitée : 50 000 €

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTEE A L'UNANIMITE

18. DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT SUR LES CREDITS DU FONDS INTERMINISTERIEL DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE (FIPD) POUR LA VIDEOPROTECTION URBAINE

Dans le cadre de sa politique de sécurité et du plan d'actions du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance institué à Blagnac, la Ville souhaite poursuivre l'installation de caméras de vidéo protection urbaine sur la voie publique :

- 1 caméra à l'intersection de la rue Henri Ziegler et de la rue Alexandre Dumas
- 1 caméra à l'intersection de la rue George Sand et du boulevard de l'Europe
- 1 caméra place Alain Savary
- 1 caméra au rond-point F. Mitterrand
- 1 caméra aux terrains de grands jeux
- 1 caméra place Georges Brassens
- 1 caméra boulevard Firmin Pons
- 1 caméra rue des Orfèvres
- 1 caméra avenue Salvador Dali

Montant des travaux : 380 220,40 € HT

Montant subvention sollicité : 190 000 € HT

LA DELIBERATION A ETE ADOPTEE PAR 29 VOIX POUR :

**27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

**2 VOIX DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**6 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

19. MODIFICATION DE LA TARIFICATION DE LA TAXE DE SEJOUR A COMPTER DU 1er JANVIER 2016

Catégories d'hébergement	Tarifs jusqu'au 31/12/2015	Tarifs applicables à compter du 1 ^{er} janvier 2016
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes		4.00€
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes		2,65€
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1.50€	2.20€
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	1.00€	1.20€
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.90€	0.90€
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1,2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0.75€	0.75€
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement	0.40€	0.40€
Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0.40€	0.40€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.40€	0.40€
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20€	0,20€

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

20. ADOPTION D'UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION AVEC TOULOUSE-METROPOLE POUR L'EXPLOITATION D'OUTILS INFORMATIQUES LIES AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION : RESSOURCES HUMAINES (PAIE ET GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL), ELECTIONS ET GESTION FINANCIERE

Concernant plus particulièrement le domaine des ressources humaines, un bilan de la mutualisation a été dressé au cours de l'année 2013. Ce bilan a montré que la gestion directe par les services de la commune des applicatifs ASTRE RH et Chronogestor serait plus adaptée. Cet avenant est donc relatif au retrait du domaine des ressources humaines du périmètre de la mutualisation.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

21. ADHESION DE LA COMMUNE A L'OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA QUALITE DE SERVICE DES INFRASTRUCTURES EN MIDI-PYRENEES (ORQUASI)

Le montant de la cotisation annuelle est de 880 € (année 2015).

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

22. ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION VILLES DE FRANCE

Le montant de la cotisation annuelle est de 0,09 € par habitant soit à titre indicatif 2 111 € pour l'année 2015.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

23. ADHESION DE LA COMMUNE A LA CENTRALE D'ACHAT DU TRANSPORT PUBLIC (CATP) CREEE PAR L'ASSOCIATION "AGIR TRANSPORT"

Adhésion gratuite.

L'association « AGIR TRANSPORTS » a créé une Centrale d'Achat du Transport Public (CATP) pour optimiser les achats des collectivités territoriales en matière de transport public (maîtrise des coûts d'achat en bénéficiant de la mutualisation de l'expertise juridique et technique).

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

24. APPROBATION DE LA MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE DE LA VALLEE DU TOUCH ET DE SES AFFLUENTS (SIAH)

Modification de l'article 6 des statuts du SIAH : *Le nombre des vice-présidents et des membres du bureau est déterminé par l'organe délibérant.*

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

AMENAGEMENT ET TRAVAUX

Rapporteur : Monsieur BERGON

25. REAMENAGEMENT DE L'HOTEL DE VILLE - ANNULATION DES DELIBERATIONS PRECEDENTES - VALIDATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME - ELECTIONS DES MEMBRES DU JURY

Les études de programmation ont conduit à définir la nature des travaux de réaménagement de l'Hôtel de Ville :

- réhabilitation des bâtiments : ancienne école Jean Moulin, gymnase, locaux côté rue Prosper Ferradou (abritant actuellement l'imprimerie, le département de la communication externe et la direction des finances).
- réaménagement si nécessaire des bâtiments existants
- création d'un guichet unique
- création d'un parking souterrain de 120 places, sous la place des Arts.

L'enveloppe financière de l'opération (selon le programme ci-dessus y compris aménagements paysagers de l'espace public), est estimée à 17 000 000 € TTC.

Programme

2

- **Réorganisation des services municipaux par redéploiement sur 2 pôles principaux :**
 - un pôle administratif sur le site actuel de l'Hôtel de Ville,
 - un pôle technique sur le nouveau site d'Andromède.

- **Pôle administratif :** regroupement de certains services sur le site actuel de l'Hôtel de Ville par réutilisation des bâtiments de l'ancienne école Jean Moulin.



- **Contraintes :**

➡ **respecter la surface disponible dans les locaux libérés par l'école (env. 2 560 m²)**

➡ **intégrer les services non relocalisés sur les Sites Techniques d'Andromède :**

Direction Patrimoine, Direction Commande Publique,
Cellules Mobilité et Développement Durable,
Direction Aménagement / SIG



Emprise du Projet

13

Conservation du bâtiment « Hôtel de Ville »
 Réhabilitation de tous les autres
 Parking souterrain de 120 places sous la Place des Arts



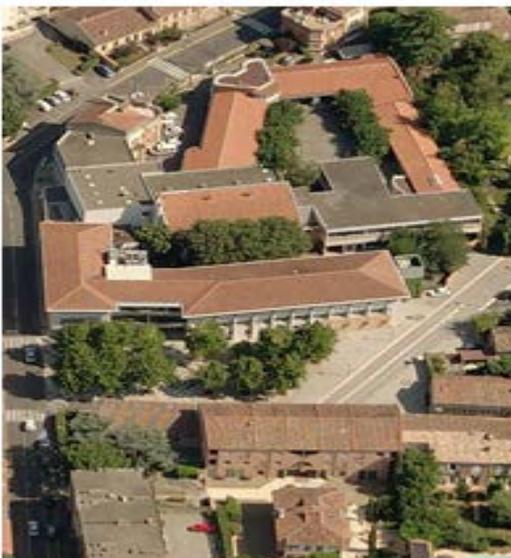
Réaménagement de l'Hôtel de Ville
 Etude de programmation

Ville de Blegnac
 Direction du Patrimoine



Services relocalisés à l'Hôtel de Ville

4



Services relocalisés à l'Hôtel de Ville :

Direction du Patrimoine
 Direction de la Commande Publique

Direction Aménagement / SIG
 Cellule Développement Durable
 Cellule Mobilité

Direction Urbanisme et Environnement

Réaménagement de l'Hôtel de Ville
 Etude de programmation

Ville de Blegnac
 Direction du Patrimoine





Installation de la DUE à l'Hôtel de Ville et déplacement de la Police Municipale dans les locaux de la DUE (Passage C. Toulouse)

Locaux complémentaires :

- Guichet Unique (par extension du Guichet Familles)
- 200 m2 de locaux archives supplémentaires (sous sol parking)
- 220 m2 de locaux pour l'extension du Conservatoire

Le gymnase est conservé et aménagé en salle de fête et de réception.

Réaménagement de l'Hôtel de Ville
Etude de programmation

Ville de Bagnac
Direction du Patrimoine



Entrée principale du public par la Place des Arts
Entrées secondaires du public : salle des mariages, élus, auditorium



Réaménagement de l'Hôtel de Ville
Etude de programmation

Ville de Bagnac
Direction du Patrimoine

Parking créé sous la Place des Arts :
Usage mixte : personnel et public

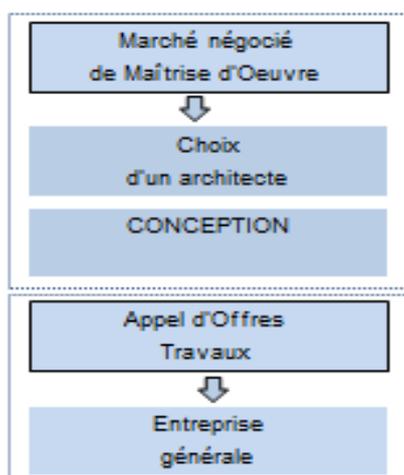


Réaménagement de l'Hôtel de Ville
Etude de programmation

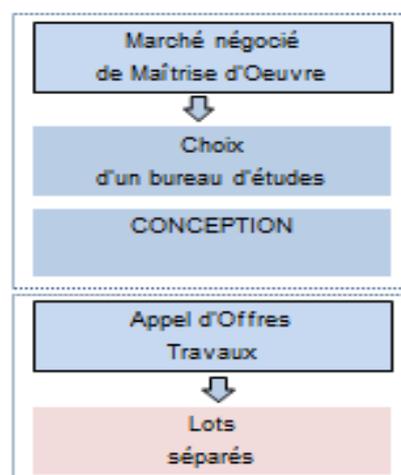
Ville de Bagnac
Direction du Patrimoine



Réhabilitation des bâtiments



Parking souterrain



Réaménagement de l'Hôtel de Ville
Etude de programmation

Ville de Bagnac
Direction du Patrimoine



Réaménagement bâtiment existant HÔTEL de VILLE
(recloisonnements, remises en peinture, réfections sol...) 1 000 000 € HT

Réhabilitation de l'ensemble des locaux « ECOLE » 7 000 000 € HT

Parking de 120 places sous la Place des Arts 2 000 000 € HT

Réaménagement de la Place des Arts 1 000 000 € HT

TOTAL COUT TRAVAUX	11 000 000 € HT
Coût total opération	14 000 000 € HT
	17 000 000 € TTC

Ce projet portant sur une opération de réhabilitation d'ouvrage existant d'une part et d'une opération en infrastructure neuve d'autre part, il sera fait application des dispositions prévues à l'article 74-III 1° du code des marchés publics, autorisant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre après **une procédure de marché négocié, attribuée par la commission d'appel d'offres et faisant intervenir l'avis motivé d'un jury.**

Il a donc été procédé à l'élection des membres du jury qui sera chargé d'émettre un avis motivé sur les candidatures aux deux opérations et à l'élection de la commission d'appel d'offres pour l'attribution des deux marchés de maîtrise d'œuvre, conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics disposant qu'une commission spécifique peut être constituée pour un marché déterminé.

▾ ONT ÉTÉ ÉLUS MEMBRES DU JURY :

• Liste « Blagnac A Cœur »

TITULAIRES

Christian BERGON
Maurice BIDOUILH
Didier COMMINCAS
Joseph CARLES

SUPPLEANTS

Stéphanie SENSE
Jean-Paul TEJEDOR
Catherine ESCHARD
Pascal BOUREAU

• Listes « Pour Les Blagnacais » et « Blagnac Pour Tous »

TITULAIRE

Marc POZZA

SUPPLEANT

David GERSON

➤ **ONT ÉTÉ ÉLUS MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :**

• **Liste « Blagnac A Cœur »**

TITULAIRES

Christian BERGON
Maurice BIDOUILH
Didier COMMINCAS
Joseph CARLES

SUPPLEANTS

Stéphanie SENSE
Jean-Paul TEJEDOR
Catherine ESCHARD
Pascal BOUREAU

• **Listes « Pour Les Blagnacais » et «Blagnac Pour Tous »**

TITULAIRE

Marc POZZA

SUPPLEANT

David GERSON

**LA DELIBERATION A ETE ADOPTEEPAR 27 VOIX POUR
DU GROUPE DE LA MAJORITE MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER**

8 ABSTENTIONS :
**6 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**
**2 ABSTENTIONS DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**26. ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA SOCIETE JC DECAUX POUR
COMPENSATION DE L'ALIMENTATION ELECTRIQUE DES ABRIBUS DEPUIS L'
ECLAIRAGE PUBLIC**

Convention avec la société JC DECAUX prévoyant le paiement à la commune d'une indemnité pour compenser les charges liées à l'alimentation des MUPI sur l'éclairage public d'un montant de 1 966 € annuels avec une augmentation de 3% par an à partir de 2016.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTEE A L'UNANIMITE

27. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - SDEHG - RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE CHEMINEMENT PIETONNIER D'ACCES AUX TERRAINS DE TENNIS DU RITOURET

• TVA (récupérée par le SDEHG)	18 724 €
• Part SDEHG	48 280 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	56 746 €

TOTAL	123 750 €
-------	-----------

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTEE A L'UNANIMITE

28. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - SDEHG - ECLAIRAGE PUBLIC DES TERRAINS DE TENNIS DU RITOURET

• TVA (récupérée par le SDEHG)	28 086 €
• Part SDEHG	61 200 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	96 339 €

TOTAL	185 625 €
-------	-----------

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTEE A L'UNANIMITE

29. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DE LA HAUTE-GARONNE - SDEHG - RENOVATION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA RESIDENCE DES SAULES

• TVA (récupérée par le SDEHG)	14 865 €
• Part SDEHG	50 432 €
• Part restant à la charge de la commune (ESTIMATION)	32 466 €

TOTAL	97 763 €
-------	----------

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTEE A L'UNANIMITE

Rapporteur : Madame PEREZ

30. DEUXIEME MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU : AVIS DE LA COMMUNE AVANT APPROBATION

Modification simplifiée du PLU

OBJET n°1

Accueillir la 2^{ème} tranche de bureaux d'AKKA sur le boulevard Ziegler et permettre une liaison piétonne bâtie avec la 1^{ère} tranche



Sur le règlement graphique, la zone 1 AUf s'agrandit de 5 800 m² sur la zone 1AUd.

Extrait de la 1^{ère} modification simplifiée approuvée le 3 juillet 2014



Projet de 2^{ème} modification simplifiée



OBJET n°2

Modification simplifiée du PLU

Dispenser les commerces de moins de 300m² de surface de plancher de l'obligation de réalisation de places de stationnement dans les pôles commerciaux de proximité soumis au droit de préemption sur les baux et fonds de commerces



Place de Catalogne

Centre ancien



Place des Marronniers

Modification simplifiée du PLU

OBJET n°3

Rétablir la matérialisation de la trame verte de la 3^{ème} phase d'Andromède disparue sur le plan graphique suite à une erreur informatique lors de la dernière modification

Extrait de la 1^{ère} modification simplifiée approuvée le 3 juillet 2014



Projet de 2^{ème} modification simplifiée (affichage trame des espaces verts de la ZAC Andromède)



LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

31. CONVENTION DE SERVITUDES AU PROFIT D'ELECTRICITÉ RÉSEAU DISTRIBUTION FRANCE (ERDF) RUE DU CHATEAU D'UZOU

Servitudes à titre gratuit sur les parcelles communales cadastrées sous les numéros 154, 283 et 296 de la section AS, situées rue du Château d'Uzou.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

32. ADOPTION DU PRINCIPE DE LA VENTE DE LA MAISON SITUÉE RUE DE LA RHUNE A BEAUZELLE PAR MANDAT NON EXCLUSIF AVEC LES AGENCES IMMOBILIERES POUR LA RECHERCHE D'ACQUEREURS

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE PAR 29 VOIX POUR :

**27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
2 VOIX DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**6 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

33. PROROGATION DE LA PROCÉDURE DE VENTE DE LOCAUX COMMUNAUX SITUÉS AVENUE DU PARC

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE PAR 29 VOIX POUR :

**27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER
2 VOIX DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON**

**6 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE**

34. ADOPTION DU PRINCIPE DE LA VENTE D'UN GARAGE SITUE RESIDENCE OREE DU PARC/AVENUE DU PARC

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

35. ACQUISITION DE PARCELLES SITUEES EN ZONE MARAICHERE APPARTENANT A MADAME ROUSSEAU LALLEMENT

Parcelles		Lieudit	Surfaces
Section	N°		
AM	140	Le Tiers Etat	1 408 m ²
AN	75	Les Riches	762 m ²

Soit un total de 2 170 m² au prix de 5 € /m².

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

36. ACQUISITION DE PARCELLES SITUEES EN ZONE MARAICHERE APPARTENANT A MADAME VALETTE

Parcelle de 6 339 m² au prix de 5 € /m² sur laquelle se trouve un puits, valorisée par la présence d'une borne d'arrosage dépendant du réseau de pompage et d'irrigation mis en place par l'association syndicale des Ramiers.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

37. ACQUISITION DE PARCELLES SITUEES EN ZONE MARAICHERE APPARTENANT A MONSIEUR JEAN BARRAT

Parcelles		Lieudit	Surfaces	Locations
Section	N°			
AL	29	Le Tiers État	1 219 m ²	Fermier M LOZES devant renoncer au fermage
AO	9	Les Courtes	1 542 m ²	Convention à titre gratuit et précaire avec Melle PANOZZO

AO	11	Les Courtes	1 640 m ²	Convention à titre gratuit et précaire avec Melle PANOZZO
AO	17	Les Courtes	1 392 m ²	Fermier M LOZES devant renoncer au fermage
AO	82	Les Clauzures		Fermier M LOZES devant renoncer au fermage
AT	93	La Clède	2 421 m ²	Fermier M LOZES devant renoncer au fermage
AP	32	Les Près	4 555 m ²	Convention à titre gratuit et précaire avec M. PEYRONNET

Soit un total de 13 985 m² au prix de 5 € /m².

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Comme pour toutes les acquisitions précédentes sur ce secteur, ces dernières acquisitions s'inscrivent dans le cadre de la politique communale en faveur de l'agriculture périurbaine.

Zone maraîchère - Parcelles communales

■ Parcelles acquises :

167 652 m²

■ Parcelles en cours

d'acquisition :

39 432 m²

■ Parcelles ROUSSEAU :

2 170 m²

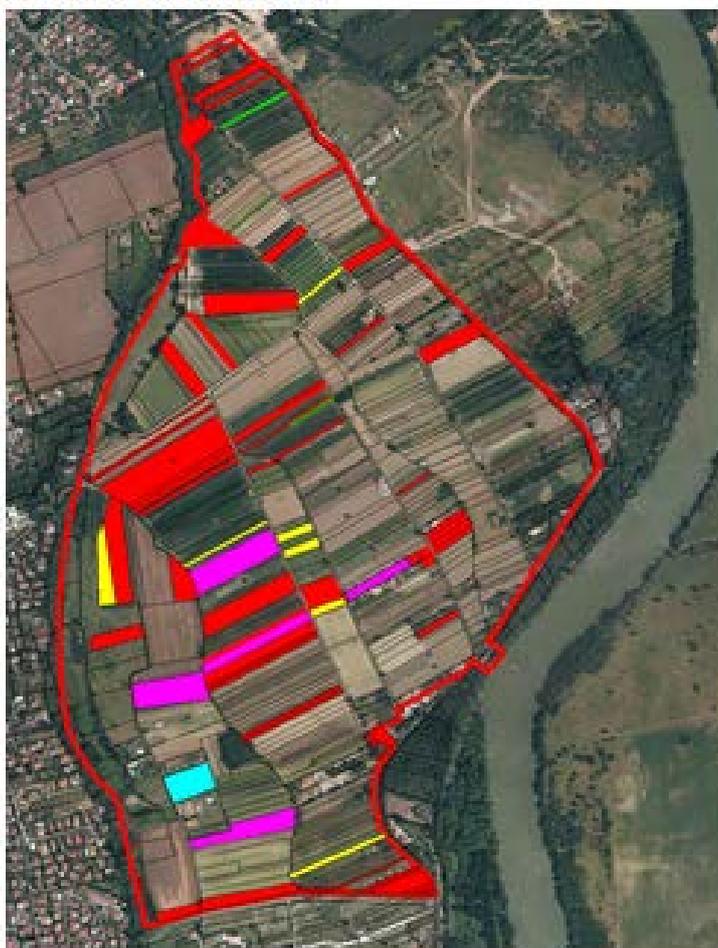
■ Parcelles BARRAT JEAN :

13 985 m²

■ Parcelles VALETTE :

6 339 m²

TOTAL ACQUIS : 20 ha 69a 84ca



38. REGULARISATIONS FONCIERES DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER SITUE ENTRE LA PLACE JEAN-LOUIS PUIG ET LA RUE CROIX-BLANCHE

Cet ensemble immobilier réalisé par la SEMIB (devenue SEM OPPIDEA) comprend des logements, un parking souterrain communal, des garages privatifs situés dans le parking souterrain communal, un immeuble de bureaux pour services communaux ainsi que des espaces verts et accès divers.

La SEMIB a vendu aux divers propriétaires les appartements de la copropriété. Les emprises dédiées aux équipements publics ont été acquises par la commune.

Certaines parties de cet ensemble immobilier se retrouvent imbriquées notamment :

- avec des garages privatifs fermés situés dans le parking souterrain communal qui est sous la dalle aménagée en espace ouvert au public,
- avec le passage Charles Toulouse cheminant sous le porche de l'immeuble de logements puis au-dessus de la dalle du parking souterrain communal,
- avec un accès au parking souterrain traversant les parties communes de la copropriété.

Également, le passage Charles Toulouse transféré d'office à Toulouse-Métropole chargée de la compétence voirie et une petite emprise (restée propriété de la SEM) située sur la rampe d'accès au parking, doivent être régularisés.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

39. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LA RENOVATION DES FAÇADES DONNANT SUR L'ESPACE PUBLIC DE LA RESIDENCE « LA MEUNIERE » SITUÉE 6, RUE FELIX DEBAX AU PROFIT DU SYNDIC DE COPROPRIETE, LA SARL MN GESTION IMMOBILIERE

Montant de la subvention : 7 000 €

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ENFANCE EDUCATION

Rapporteur : Madame COMBES

40. RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION VACANCES LOISIRS SIGNEE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA HAUTE-GARONNE

Renouvellement de la convention pour une période allant du 1^{er} janvier au 31 août 2015.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**41. DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ETABLISSEMENTS PUBLICS
D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DE BLAGNAC**

- **COLLEGE MERMOZ**
 - ✓ TITULAIRE SUPPLEANT
 - ✓ Jean-Michel MAZARDO Catherine ESCHARD

- **COLLEGE GUILLAUMET**
 - ✓ TITULAIRE SUPPLEANT
 - ✓ Maryse CAUJOLLE Mohamed MAAFRI

- **LYCEE SAINT-EXUPERY**
 - ✓ TITULAIRE SUPPLEANT
 - ✓ Michelle NENADITCH Benoît GOMEZ

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

CULTURE

Rapporteur : Madame NENADITCH

**42. ODYSSEUS : ADOPTION DE LA CONVENTION DE SOUTIEN AVEC LA REGION
MIDI-PYRENEES ET ACCEPTATION DE LA SUBVENTION POUR L'ANNEE 2015**

Montant de la subvention : 48 000 €

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**43. ODYSSEUS : SOLLICITATION DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE POUR LA SAISON 2014/2015**

Subvention la plus élevée possible sollicitée.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

ADMINISTRATION GENERALE

Rapporteur : Madame SENSE

44. ADOPTION DES TARIFS RELATIFS AUX INHUMATIONS (CIMETIERES COMMUNAUX)

Tarifs adoptés :

- Concessions permettant des inhumations en pleine terre :

EXERCICE	2014	2014	2015	2015
DUREE	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
Prix au m2	60,00 €	120,00 €	60,54 €	121,08 €
1 m X 2,40 m (2,4 m2)	144,00 €	288,00 €	145,29 €	290,59 €

- Concessions permettant des inhumations en caveau (fosse bétonnée) :

EXERCICE	2014	2014	2014	2015	2015	2015
DUREE	15 ans	30 ans	50 ans	15 ans	30 ans	50 ans
Prix au m2	61,92	123,84	206,77	62,47 €	124,95 €	208,63 €
1,25 m X 2,60 m (3,25 m2)	201,23	402,50	672,00	203,02 €	406,08 €	678,04 €
2 m X 2,60 m (5,20 m2)	322,00	644,00	1075,20	324,84 €	649,74 €	1084,87 €

- Columbarium :

EXERCICE	2014	2014	2015	2015
Durée	15 ans	30 ans	15 ans	30 ans
Tarif	144,00 €	288,00 €	144,00 €	288,00 €

- 33,00 € tarif mensuel d'une occupation d'une case au dépositaire.
- 20 € par corps le tarif de la vacation de police.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Monsieur BOUREAU

45. AVIS SUR LE PROJET DE REVISION DU PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHERE DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

Les mesures retenues pour le PPA 2020 sont davantage ciblées sur la réduction des polluants dont les valeurs dépassent les valeurs limites comme les NOx (oxydes d'azote) ou s'en approchent comme les PM10 (poussières respirables) et PM2.5 (particules fines).

Les mesures retenues sont au nombre de 19 et présentées ci-après :

MESURES A : Sources fixes de pollution atmosphérique	A1	Renouveler le parc des chaudières et appareils de chauffage anciens
	A2	Instaurer des objectifs de performances minimales pour les nouvelles chaudières et les nouveaux appareils de chauffage (400kW-2MW)
	A3	Réduire les émissions des installations de combustion d'une puissance comprise entre 2 et 20 MW
MESURES B : Sources mobiles de pollution atmosphérique	B1	Réduire les vitesses maximales autorisées dans la zone PPA
	B2	Développer les nouveaux usages de la voiture partagée
	B3	Promouvoir les plans de mobilité
	B4	Développer l'usage du vélo
	B5	Améliorer les performances environnementales des modalités de livraison
	B6	Améliorer les performances environnementales du transport et du transit de matériaux de construction
	B7	Développer les services autour de la billettique unique
	B8	Mettre en oeuvre des mesures supplémentaires permettant de réduire les émissions liées au trafic routier sur l'agglomération toulousaine.
MESURES C : Planification urbaine	C1	Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les études d'impact
	C2	Définir les attendus relatifs à la qualité de l'air à retrouver dans les documents d'urbanisme
	C3	Définir des modèles de clauses techniques visant à limiter l'impact sur la qualité de l'air des chantiers et de leur suivi
	C4	Développer un outil d'identification des zones sensibles
MESURES D : Information / sensibilisation	D1	Mise en place d'un plan de communication destiné au grand public sur les impacts de la combustion du bois sur la pollution atmosphérique
	D2	Communiquer sur les conséquences sanitaires de la pollution atmosphérique
	D3	Sensibiliser sur les impacts des feux de plein air et sur l'interdiction du brûlage à l'air libre
	D4	Informers la population de la zone PPA sur l'état de la qualité de l'air et de son évolution

Sur cette base, une modélisation de la situation en 2020 a été réalisée, elle traduit une forte baisse des émissions de polluants et des populations exposées à des dépassements des valeurs limites.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Madame COUFFIGNALS

46. ADHESION DE LA VILLE DE BLAGNAC AU RESEAU DE L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE ET COMMUNAUTES AMIES DES AÎNES ET AU RESEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNES

140 villes de 46 pays différents adhèrent au réseau mondial dont une trentaine sur le territoire français telles que Lyon, Dijon, Besançon, Rennes, Angers ou encore Nice.

Le coût annuel de la cotisation au Réseau Francophone des villes amies des aînés est de 400 €, l'adhésion corollaire à l'OMS est obligatoire mais gratuite.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Rapporteur : Madame CAUJOLLE

47. ADHESION DE LA VILLE DE BLAGNAC AU COLLECTIF FEDERAL DES CENTRES SOCIAUX ET DES ESPACES DE VIE SOCIALE DE LA HAUTE-GARONNE

Adhésion gratuite pour 2015.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

JEUNESSE ET ANIMATIONS

Rapporteur : Monsieur MAAFRI

48. PROROGATION DU MANDAT DES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES

Le mandat actuel d'une durée de deux ans a expiré le 31 mars 2015. Il est proposé de le proroger jusqu'au 31 décembre 2015.

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

AUTRES ORGANISMES EXTERIEURS

Rapporteur : Monsieur GOMEZ

49. APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SEM CABLE TOULOUSAIN DE VIDEOCOMMUNICATION (CTV), LA SOCIÉTÉ NC NUMERICABLE ET LA VILLE DE TOULOUSE RELATIF A LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE LA SEM

La société Numéricable versera une participation de 9 360 €

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Monsieur BOUREAU

50. MODIFICATION DE LA REMUNERATION DE L'EMPLOI DE DIRECTEUR DES RELATIONS AVEC LES PUBLICS D'ODYSSUD SPECTACLE RECRUTE SOUS CONTRAT A DUREE INDETERMINEE - CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE CELLE EN DATE DU 18 12 2014

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

51. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET D'HEBERGEMENT ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION D'AGENTS MUNICIPAUX REPRESENTANT LA VILLE A DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

52. MISE A DISPOSITION DE VEHICULE AUPRES DU MAIRE, DES ELUS ET DES AGENTS DE LA COMMUNE

LA DELIBERATION A ÉTÉ ADOPTÉE PAR 29 VOIX POUR :

27 VOIX DU GROUPE DE LA MAJORITÉ MUNICIPALE « BLAGNAC A CŒUR »
CONDUIT PAR BERNARD KELLER

2 VOIX DU GROUPE « BLAGNAC POUR TOUS »
CONDUIT PAR DAVID GERSON

6 ABSTENTIONS DU GROUPE « POUR LES BLAGNACAIS »
CONDUIT PAR BERNARD LOUMAGNE

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur LEONARD a indiqué que des Blagnacais se plaignaient de problèmes d'accès au véhicule du Transport à la Demande (TAD) qui dessert la Maison des Aînés.

Monsieur TEJEDOR a répondu que le véhicule était équipé d'une rampe pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur LOUMAGNE a souligné que certains des documents - dont lui et certains de ses collègues - avaient demandé transmission lors des précédentes séances du conseil municipal, ne leur étaient toujours pas parvenus et qu'il avait également demandé la modification du règlement intérieur du Conseil municipal afin que les groupes d'opposition puissent tenir des propos liminaires en début de séance.

MONSIEUR LE MAIRE a répondu à Monsieur LOUMAGNE qu'il était déjà intervenu en propos liminaires et qu'il suffisait donc qu'il le demande sans avoir à modifier le règlement intérieur.

Monsieur LOUMAGNE a affirmé que Monsieur le Maire s'était engagé en tant que conseiller général à obtenir une subvention pour la présidente de l'association « Oscar's Angels » (*) qui avait effectué un voyage à Singapour et a demandé où en était cette subvention.

MONSIEUR LE MAIRE a rappelé à Monsieur LOUMAGNE qu'il n'était plus conseiller général et que les subventions n'étaient pas attribuées aux personnes membres d'associations mais aux associations elles-mêmes.

() 1- L'association « Oscar's Angels » aide les familles d'enfants et adolescents lésés cérébraux, handicapés ou dans le coma : soutien moral aux familles en détresse, conseils pour trouver de l'aide auprès des administrations, assistance financière en utilisant les fonds récoltés pour l'achat d'équipement médical nécessaire, prise en charge de soins ou de frais d'amélioration de l'habitat qui ne sont pas remboursés. Elle collabore avec le service de Neurochirurgie Pédiatrique de l'hôpital Purpan ainsi qu'avec l'Hôpital des Enfants.*

Le CHU de Toulouse vient de signer une convention avec l'association pour officialiser cette collaboration.

2- 16ème Symposium international de neuro-oncologie pédiatrique de Singapour : présentation de l'association aux participants.

**AUCUNE AUTRE QUESTION N'AYANT ÉTÉ ABORDEE,
MONSIEUR LE MAIRE A LEVE LA SEANCE À 20H45.**

**LE TEXTE COMPLET DES DÉLIBÉRATIONS
PEUT ÊTRE CONSULTÉ EN MAIRIE**

**LE PROCES-VERBAL INTEGRAL DE LA SEANCE SERA CONSULTABLE
À L'HÔTEL DE VILLE DES SA RETRANSCRIPTION
SUR LE REGISTRE DES DELIBERATIONS**